

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF171

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 39

Supprimer les alinéas 6 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale, en supprimant les dispositions prévoyant le bénéfice de l'avantage fiscal pour les métropoles.